



RESULTAT DU VOTE	
Nombre de votants :	28
Voix favorables :	28
Voix défavorables :	0
Abstentions :	0

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE
Séance du 02/02/2023

DELIBERATION
n° CEVE 2023 - 10

***portant avis sur le renouvellement de la convention de délocalisation de la Licence
« Administration Economique et Sociale » et du Master « Sciences économiques et Sociales »
entre l'Université Toulouse Capitole et l'Université Nationale de Vanuatu,***

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14,

Vu l'avis favorable du Conseil de la faculté d'administration et de communication du 14 décembre 2022,

Article unique :

Le Conseil des études de la vie étudiante après en avoir délibéré, rend un avis favorable au protocole d'accord entre l'Université Toulouse Capitole (Faculté d'Administration et Communication) et l'Université Nationale de Vanuatu (UNV) concernant une filière délocalisée de la Licence « Administration Economique et Sociale » et du Master « Sciences économiques et Sociales ».

Le protocole d'accord relatif à la filière délocalisée à Vanuatu (de la licence AES et du master SES) est présenté en annexe en français et en anglais.

**Le Président du Conseil des études et
de la vie étudiante,**

ANNEXES

Protocole d'accord relatif à une filière délocalisée à Vanuatu de la licence Administration économique et sociale et du master Sciences économiques et sociales
Memorandum of understanding on the Bachelor's Degree in Economic and Social Administration (ESA Bachelor's degree) And on the Master's Degree in Economic and Social Sciences (ESS) located in Vanuatu
MCC-2022-2023 - LICENCE-MENTION-AES -L1 - L2 - L3 - VANUATU
MCC-MASTER-MENTION-SES-M1_M2-VANUATU-2022-2023



Protocole d'accord relatif à une filière délocalisée à Vanuatu de la licence Administration économique et sociale et du master Sciences économiques et sociales

entre

l'Université Toulouse Capitole

sise 2 rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse cedex 9

N° SIRET : 130 030 612 000 19, N° APE : 8542Z

représentée par Monsieur Hugues Kenfack, Président,
agissant au nom et pour le compte de la Faculté d'Administration et de
Communication représentée par Monsieur Francis Quérol, Directeur,

et

l'Université Nationale de Vanuatu

représentée par Monsieur Jean-Pierre Nirua, Président

ci-après désignés ensemble par « les Parties ».

Préambule

Etant donné la volonté du Gouvernement de Vanuatu de développer l'enseignement supérieur à Vanuatu et ainsi de créer une université nationale bilingue pour favoriser l'accès des jeunes Vanuatais aux études supérieures, les partenaires se sont rapprochés par une convention cadre du 17 décembre 2013, portant sur l'organisation à Port-Vila d'une Licence mention "administration économique et sociale", à laquelle a succédé une nouvelle convention signée le 15 février 2017, incluant également l'organisation d'un Master "sciences économiques et sociales";

Que, par un avenant du 15 février 2017, les Parties ont convenu de mettre également en place une licence AES dématérialisée ;

Article 3. Nature des actions engagées

L'Université Toulouse Capitole s'engage, au travers de la Faculté d'Administration et de Communication, à assurer l'ensemble des activités pédagogiques correspondant aux enseignements objet des formations de Licence et de Master, conformément au descriptif des cours.

Les formations dispensées par l'Université Toulouse Capitole sont :

- Licence AES Formation initiale
- Licence AES Formation ouverte et à distance (dénommée Licence dématérialisée)
- Master SES Formation initiale
- Master SES Formation ouverte et à distance

Le descriptif des cours des formations concernées par la présente convention figure en annexe 1 et pourra être révisé annuellement. Cette formation fait l'objet d'un programme pédagogique adapté aux conditions universitaires et professionnelles de Vanuatu et respecte les conditions universitaires françaises de recrutement, d'enseignement et d'octroi du diplôme national français.

Article 4. Modalités d'organisation de la formation

§ 1. Cadre réglementaire. L'ensemble des enseignements respectera le cadre défini par la Faculté d'Administration et de Communication conformément à la réglementation applicable aux diplômes nationaux et aux gaités d'examen votes par les instances statutaires de l'Université Toulouse Capitole.

§ 2. Responsables pédagogiques. L'université Toulouse Capitole désignera pour chaque formation un de ses enseignants-chercheurs comme responsable pédagogique. Les responsables pédagogiques de la Licence AES et du Master SES assureront le suivi pédagogique des diplômés délocalisés, ou se feront représenter par une personne compétente, agissant sous leur contrôle. Les responsables pédagogiques mèneront leurs actions de façon concernée avec le Directeur des services académiques au sein de l'Université Nationale de Vanuatu.

L'identité et le contact des responsables pédagogiques sont définis en annexe 2 de la présente convention.

§ 3. Nombre d'inscrits dans les formations. La Licence AES Formation initiale 1ère année ouvrira chaque année sous réserve d'un nombre minimum de 15 inscrits et avec un maximum de 80 étudiants.

La Licence AES Formation ouverte et à distance ouvrira chaque année sous réserve

entre l'Université Toulouse Capitole et l'UNV sans que les droits dus à l'Université Toulouse Capitole ne puissent être inférieurs aux droits fixés par la réglementation française.

En cas de mobilité étudiante, les étudiants s'inscrivent directement auprès des services compétents de l'Université Toulouse Capitole et règlent les droits arrêtés par la réglementation française.

Les droits d'inscription sont perçus par l'Université nationale de Vanuatu et reversés à l'Université Toulouse Capitole sur présentation, un mois au plus tard après la rentrée, d'une facture qui devra être honorée dans les deux mois de son émission.

§ 2. Frais de gestion. L'Université Toulouse Capitole facture annuellement à l'Université Nationale de Vanuatu des frais de gestion liés à l'accomplissement des actions visées à l'article 3 de la présente convention. Leur montant est fixé annuellement d'un commun accord. La facture est payable dans les deux mois de son émission.

Les frais de gestion sont établis comme suit, pour l'année universitaire :

Licence AES formation initiale : 5000 euros

Licence AES formation ouverte et à distance (licence dématérialisée) : 3000 euros

Master SES formation initiale : 5000 euros

Master SES formation ouverte et à distance (master délocalisé) : 3000 euros

§ 3. Frais de mission. Les frais de mission des enseignants-chercheurs de l'Université Toulouse Capitole sont pris en charge par l'Université Nationale de Vanuatu, par le versement d'un **per diem** forfaitaire de **150 euros nets** couvrant notamment les frais de transport local, d'hébergement et de restauration.

L'Université Nationale de Vanuatu prend à sa charge les frais de transport des enseignants-chercheurs intervenant dans les formations objet de la présente convention depuis le lieu de leur résidence administrative et retour.

§ 4. Rémunération des cours. Les cours délivrés dans le cadre des formations délocalisées dispensées en présentiel prévus par la présente convention sont rémunérés par l'**Université Nationale de Vanuatu** sur la base des tarifs fixés par le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation français, applicables aux enseignements complémentaires. Ces enseignements seront payables, pour chaque enseignant, après validation par les deux parties des heures effectuées.

Les cours délivrés dans le cadre des formations ouvertes et à distance (formations dématérialisées) sont rémunérés comme suit :

Fourniture de support de cours magistral : 20 heures de cours magistral

Tutorat : 20 heures de travaux dirigés

Direction de mémoires ou de rapport de stage : 1 heure TD par étudiant pour le suivi et la soutenance

Responsabilité pédagogique de la licence AES : 50 heures de cours magistral

Article 8. Confidentialité - Propriété des supports

Les enseignants-chercheurs de l'Université Toulouse Capitole demeurent propriétaires de tous les cours et supports fournis dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Les documents et supports que les enseignants-chercheurs de l'Université Toulouse Capitole mettent à la disposition de l'Université Nationale de Vanuatu et de ses usagers sont limités à un usage pédagogique dans le cadre de la convention. Ils sont intégralement restitués aux enseignants-chercheurs propriétaires au terme de la présente convention et l'Université Nationale de Vanuatu s'interdit d'en faire alors usage à quelque titre que ce soit.

Aucune publication ou communication pédagogique à des tiers ne pourra être effectuée sans l'autorisation expresse de l'Université Toulouse Capitole (à l'exception des étudiants du programme, des enseignants du programme et du personnel de l'Université Nationale de Vanuatu), même partiellement, de quelque façon que ce soit de tout document, support, mis à disposition de l'Université Nationale de Vanuatu par les enseignants-chercheurs de l'Université Toulouse Capitole.

Article 9. Protection des données à caractère personnel

Chaque partie de cette convention est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du contrat. Ces règles sont issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 10. Litige et résiliation

Tout non-respect des engagements prévus dans chaque article de cette convention et des annexes constitue un motif de résiliation. En cas de désaccord portant sur l'exécution ou l'interprétation de cette convention, soumise à la loi française et sous la juridiction des tribunaux français, le Président de l'Université Toulouse Capitole ou son représentant et le Président de l'Université Nationale de Vanuatu ou son représentant chercheront en premier lieu à résoudre les problèmes rencontrés de bonne foi. Si aucun arrangement n'est trouvé, une rencontre sera organisée entre les Présidents ou représentants pour statuer sur le cas. Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la convention qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis aux tribunaux de Toulouse.

Article 11. Dispositions exceptionnelles

L'UNV se réserve le droit de financer sur ses fonds propres et à ses propres tarifs réglementaires la mise en place de cours de soutien pour appuyer les étudiants inscrits dans les programmes objet de la convention.

ANNEXES

Annexe 1. Régime des études et contrôle des connaissances : licences, master SES

Tableaux des modalités de contrôle des connaissances à titre indicatif (documents joints en PDF) ci-dessous

- « MCC-2022-2023 Licences mention AES-VANUATU »
- « MCC-2022-2023 Master mention SES – VANUATU »

Annexe 2. Identités et contacts

Membres du comité exécutif :

Responsables pédagogiques :

Licence AES en formation initiale et Licence AES en formation ouverte et à distance (dématérialisée) : Monsieur Moussa THIOYE, Professeur à l'Université Toulouse Capitole, moussa.thioye@ut-capitole.fr

Master SES en formation initiale et en formation ouverte et à distance (dématérialisée) : Madame Marina CASULA, Maitresse de conférences à l'Université Toulouse Capitole, marina.casula@ut-capitole.fr

Directeur des services académiques de l'Université Nationale de Vanuatu : (à confirmer après nomination)



**Memorandum of understanding on the Bachelor's Degree in
Economic and Social Administration (ESA Bachelor's degree)
And on the Master's Degree in Economic and Social Sciences
(ESS) located in Vanuatu**

between

**the University of Toulouse Capitole (hereinafter referred to as "UT
Capitole")**, sise 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 Toulouse cedex 9
N° SIRET : 130 030 612 000 19, N° APE : 8542Z

represented by Hugues Kenfack, Président,
acting in the name and on behalf of the Faculty of Administration and
Communication represented by Mr Francis Quérol, Director,

and

the National University of Vanuatu (hereinafter referred to as "NUV"),
represented by Mr Jean-Pierre Nirua, President

hereinafter together referred to as "the Parties".

Introduction

Given the Government of Vanuatu's desire to develop higher education in Vanuatu and thus to create a bilingual National University to promote the access of Vanuatu youth to higher education,

Given that the Framework Agreement of 17 December 2013, signed in particular by the Government of Vanuatu and the University of Toulouse Capitole, resulted in the creation, since 2013, in Port Vila, of a Bachelor Degree program in "Economic and Social Administration", which was followed by a new agreement signed on 15 February 2017, also including a Master's degree in "Economic and Social Sciences"

That, by an addendum dated 15 February 2017, the Parties agreed to also set up a dematerialized AES Bachelor;

That the National University of Vanuatu was created by Act No. 34 of 17 December 2019 published in the Official Gazette on 24 January 2020, and officially launched on 29 February 2020 in Port Vila;

That the agreement of 15 February 2017 was terminated by the University of Toulouse

Article 3. Description of courses and the actions undertaken

The University of Toulouse Capitole undertakes, through the Faculty of Administration and Communication, to provide all the teaching activities corresponding to the Bachelor's and Master's degree courses, in accordance with the course descriptions.

The courses offered by UT Capitole are:

- Bachelor AES Initial training
- Bachelor AES Open and distance learning (otherwise known as a “dematerialised licence”)
- Master SES Initial training
- Master SES Open and distance learning (otherwise known as a “dematerialised master”)

The course descriptions for the courses concerned by this agreement are given in appendix 1 and may be revised annually. This training is the subject of a pedagogical programme adapted to the academic and professional conditions of Vanuatu and respects the French university conditions of recruitment, teaching and granting of the French national diploma.

Article 4. Organisation of the program

§ 1. Legal framework. All teaching will respect the framework defined by the Faculty of Administration and Communication in accordance with the regulations applicable to national diplomas and the examination guidelines voted by the statutory bodies of UT Capitole.

§ 2. Pedagogical Managers. UT Capitole will appoint one of its teacher-researchers as pedagogical manager for each course. The pedagogical managers of the AES Licence and the SES Master will ensure the pedagogical monitoring of the delocalised diplomas, or will be represented by a competent person, acting under their control. The pedagogical managers will carry out their actions in consultation with the Director of Academic Services at the National University of Vanuatu.

The identity and contact details of the Director of Academic Services are mentioned in Annex 2 to this agreement.

§ 3. Number of students. The 1st year of the AES Licence Initial Training will open each year with a minimum of 15 students and a maximum of 80 students.

The Licence AES Open and Distance Learning will open each year and is subject to a minimum of 10 enrolments.

The Master SES Initial Training 1st year will open each year and is subject to a minimum number of 15 students.

The Master SES Open and Distance Learning will open each year and is subject to a

its issue.

§ 2. Management fees. UT Capitole will invoice NUV annually for management costs related to the implementation of the actions mentioned in article 3 of the present agreement. The amount of this fee is fixed annually by mutual agreement. The invoice is payable within two months of its issue.

The management fees for the academic year are as follows:

Licence AES initial training: 5000 euros

Licence AES open and distance learning (dematerialised licence): 3000 euros

Master SES initial training: 5000 euros

Master SES open and distance learning (dematerialised master): 3000 euros

§ 3. Travel expenses. The mission expenses of the teacher-researchers of UT Capitole are covered by NUV, by the payment of a fixed **per diem of 150 euros net** covering in particular local transport, accommodation and catering costs.

The National University of Vanuatu will pay for the transport costs of the teacher-researchers involved in the training courses covered by this agreement from their administrative residence and back.

§ 4. Teaching fees. The courses delivered within the framework of the delocalised training courses provided for in this agreement are remunerated by the National University of Vanuatu on the basis of the rates set by the French Ministry of Higher Education, Research and Innovation, applicable to complementary teaching. These lessons will be payable, for each teacher, after validation by both parties of the hours worked.

Courses delivered in the framework of open and distance learning (e-learning) are remunerated as follows:

Provision of lecture material: 20 hours of lecture

Tutoring: 20 hours of tutorial work

Supervision of dissertations or internship reports: 1 hour of tutoring per student for the follow-up and defense

Teaching responsibility for the AES degree: 50 hours of lectures

Teaching responsibility for the SES master's degree: 50 hours of lectures

Remuneration for all teaching (classroom and distance learning) as well as monitoring and teaching responsibilities will be increased by social security charges in accordance with French regulations in force for the current year.

§ 5. Terms of payment. Payments to UT Capitole will be made by transfer to the account of UT Capitole in the name of the Accounting Agent of UT Capitole (Trésorerie générale de la Haute-Garonne, bank code 10071; counter code 31000; account number 00001001325; RIB key 94), 2 rue du Doyen Gabriel Marty, 31042 Toulouse cedex 9.

UT Capitole will receive all amounts due in net value, after deduction of any tax or

Article 9. Protection of personal data

Each party to the agreement is kept to the respect of the rules regarding the protection of personal data to which it has access for the purposes of the performance of the contract. These rules are derived from Regulation (EU) 2016/679 of the European Parliament and of the Council of 27 April 2016 and from Law No. 78-17 of 6 January 1978 on data processing, data files and individual liberties.

Article 10. Dispute and termination

Any failure to comply with the commitments set out in each article of this agreement and its annexes shall constitute grounds for termination. In the event of disagreement concerning the execution or interpretation of this agreement, which is subject to French law and the jurisdiction of the French courts, the President of UT Capitole or his/her representative and the President of the NUV or his/her representative will first seek to resolve the problems encountered in good faith. If no agreement is reached, a meeting will be organised between the Presidents or representatives to decide on the case. Any dispute relating to the performance or interpretation of the agreement which cannot be resolved amicably will be submitted to the courts of Toulouse.

Article 11. Exceptional measures

UNV reserves the right to finance from its own funds and at its own regulatory rates the setting up of support courses to support students enrolled in the programmes covered by the agreement.

The remuneration of teachers-researchers in these two courses is determined in accordance with article 5 § 4 of the present agreement.

Subject to global health conditions, the National University of Vanuatu will pay for the annual travel expenses of the person responsible for the teaching of each of the dematerialised courses. Made in Toulouse, in two identical copies in English, 1 for UT Capitole and 1 for NUV on ... /.../2022.

For UT Capitole
Le Président
Hugues Kenfack

For NUV
President
Jean-Pierre Nirua

Signature

Signature

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	AC	
MENTION	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	
Parcours-type	Parcours délocalisé au VANUATU (avec deux modalités : Présentiel ou Distanciel)	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français ou Anglais		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Redoublement est autorisé pour les 3 années de Licence		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
- Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. - Condition d'obtention d'une moyenne de 8/20 aux deux UE Anglais en Licence 3ème année		
Seconde chance		
- Pour les UE évaluées en contrôle continu intégral : en cas d'une moyenne à l'UE inférieure à 10/20, une épreuve de seconde chance sera organisée. Dans ce cas, la note obtenue en seconde chance remplacera la note obtenue en session 1. - Pour les UE composées de CM+TD : pas de session de rattrapage pour les TD évalués en contrôle continu = report automatique des notes. - Pour les UE composées uniquement de TD évalués en contrôle continu : en cas d'une moyenne à l'UE inférieure à 10/20, une épreuve de seconde chance sera organisée. Dans ce cas, la note obtenue en seconde chance remplacera la note obtenue en session 1.		
Cas particulier de la Licence 3ème année :		
En cas d'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des UE hors UE Anglais ET d'une moyenne inférieure à 8/20 à au-moins une des UE Anglais, une session de seconde chance pour les UE Anglais concernées sera organisée. Dans ce cas, la note obtenue en seconde chance remplacera la note obtenue en session 1.		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
- En Licence 1ère année et 2ème année : Obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année - En Licence 3ème année : Obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année ET obtention d'une moyenne de 8/20 à chaque UE Anglais.		
Capitalisation/conservation		
- Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Les CM et TD constitutifs d'un enseignement ne sont pas capitalisables mais sont compensables entre eux. - Les blocs de compétences sont capitalisables dès lors que le semestre est acquis.		
Compensation		
En Licence 1ère année et Licence 2ème année :		
- Les UE sont validées isolément ou par compensation. - Les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
En Licence 3ème année :		
- Les UE hors UE Anglais sont validées isolément ou par compensation. - Les UE Anglais sont validées par compensation avec les autres UE (hors UE Anglais) uniquement si la note aux UE Anglais est supérieure ou égale à 8/20. - Les semestres sont validés isolément ou par compensation (sauf en cas de note éliminatoire).		
Note éliminatoire		
En Licence 3ème année : Note inférieure à 8/20 aux UE Anglais.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE																	
LICENCE 1		Parcours délocalisé au VANUATU (enseignements en présentiel)															
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	1ère session		Seconde session/chance		Observations évaluations	
												Contrôle Continu	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		Nature
Semestre	S1	SEMESTRE 1															
Bloc	S1	Bloc d'enseignements fondamentaux															
UE	S1	UE1 Histoire contemporaine	30H				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	CT = 4 / CC = 2	Écrit	max 1.5H	Écrit	max 1H	Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC
UE	S1	UE2 Sciences économiques 1	30H	15H			6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 2 / CC = 2	Écrit	max 1.5H	Écrit	max 1H	
UE	S1	UE3 Comptabilité Française et anglo-saxonne	30H	15H			4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT = 2 / CC = 2	Écrit	max 1.5H	Écrit	max 1H	
UE	S1	UE4 Droit constitutionnel	30H	15H			6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2	Écrit	max 1.5H	Écrit	max 1H	
UE	S1	UE5 Introduction aux grands systèmes de droit écrit	30H	15H			6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2	Écrit	max 1.5H	Écrit	max 1H	
UE	S1	UE6 Mathématiques		15H			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		Écrit	max 1H	
Bloc	S1	Bloc de compétences linguistiques															
UE	S1	UE7 Langue française		21H			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		Oral/Écrit	à déterminer	Evaluation en session de seconde chance sous forme d'oral (max 30 min) ou d'écrit (max 1h) selon les effectifs attendus
		TOTAL SEMESTRE 1	150H	96H			30	30	Oui	Oui							
Semestre	S2	SEMESTRE 2															
Bloc	S2	Bloc d'enseignements fondamentaux															
UE	S2	UE8 Histoire du Pacifique	30H				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	CT = 3 / CC = 2	Écrit	max 1.5H	Écrit	max 1H	Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC
UE	S2	UE9 Sciences économiques 2	30H	15H			5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2	Écrit	max 1.5H	Écrit	max 1H	
UE	S2	UE10 Sociologie	30H				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		2		Écrit	max 1H	
UE	S2	UE11 Institutions internationales	30H	15H			4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT = 2 / CC = 2	Écrit	max 1.5H	Écrit	max 1H	
UE	S2	UE12 Système juridique de common Law	30H	15H			5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2	Écrit	max 1.5H	Écrit	max 1H	
UE	S2	UE13 Mathématiques appliquées aux sciences économiques	30H	15H			5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2	2		Écrit	max 1H	
Bloc	S2	Bloc de compétences linguistiques															
UE	S2	UE14 Techniques d'expression écrite		21H			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		Écrit	max 1H	
		TOTAL SEMESTRE 2	180H	81H			30	30	Oui	Oui							
		TOTAL ANNUEL	330H	177H			60	60									

Correspondance des blocs de compétences avec la fiche RNCP (24427)

Bloc d'enseignements fondamentaux	Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires (RNCP24427BC01) Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire (RNCP24427BC02)
Bloc de compétences linguistiques	Expression et communication écrites et orales (RNCP24427BC04)

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE																		
LICENCE 1		Parcours délocalisé au VANUATU (enseignements en distanciel)																
Parcours-type	Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	SI CC&CT coef CC/CT	1ère session		Seconde session/chance		Observations évaluations	
													Contrôle Continu	Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal	Durée		Nature
SEMESTRE 1																		
Bloc d'enseignements fondamentaux																		
UE	S1	UE1 Histoire contemporaine	30H				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC
UE	S1	UE2 Sciences économiques 1	30H	15H			6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	
UE	S1	UE3 Comptabilité française et anglo-saxonne	30H	15H			4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT = 2 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	
UE	S1	UE4 Droit constitutionnel	30H	15H			6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	
UE	S1	UE5 Introduction aux grands systèmes de droit écrit	30H	15H			6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	
UE	S1	UE6 Mathématiques		15H			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Écrit	max 1H	
Bloc de compétences linguistiques																		
UE	S1	UE7 Langue Française		21H			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral/Écrit	a déterminer	Evaluation en session de seconde chance sous forme d'oral (max 30 min) ou d'écrit (max 1h) selon les effectifs attendus
TOTAL SEMESTRE 1																		
SEMESTRE 2																		
Bloc d'enseignements fondamentaux																		
UE	S2	UE8 Histoire du Pacifique	30H				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC Evaluation CM en CT et TD en CC
UE	S2	UE9 Sciences économiques 2	30H	15H			5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	
UE	S2	UE10 Sociologie	30H				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	
UE	S2	UE11 Institutions internationales	30H	15H			4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT = 2 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	
UE	S2	UE12 Système juridique de common Law	30H	15H			5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	
UE	S2	UE13 Mathématiques appliquées aux sciences économiques	30H	15H			5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	
Bloc de compétences linguistiques																		
UE	S2	UE14 Techniques d'expression écrite		21H			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Écrit	max 1H	
TOTAL SEMESTRE 2																		
TOTAL ANNUEL																		

Correspondance des blocs de compétences avec la fiche RNCP (24427)

Bloc d'enseignements fondamentaux	Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires (RNCP24427BC01) Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire (RNCP24427BC02)
Bloc de compétences linguistiques	Expression et communication écrites et orales (RNCP24427BC04)

Bloc d'enseignements fondamentaux	Analyse d'un questionnaire en mobilisant des concepts disciplinaires (RNP24427B001) Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire (RNP24427B002)
Bloc de compétences linguistiques	Expression et communication écrites et orales (RNP24427B004)

Correspondance des blocs de compétences avec la fiche RNCP (24427)

LICENCE 2		ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE											1ère session		Seconde session/chance		Observations évaluations	
Parcours-type		Parcours délocalisé au VANUATU (enseignement en distanciel)											Contrôle Continu		Contrôle Terminal			Durée
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée				
Semestre	S1	SEMESTRE 3				30	30	Oui	Oui									
Bloc	S1	Bloc d'enseignements fondamentaux				/	/	Oui										
UE	S1	UE1 Droit administratif	30H	15H		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	Evolution CM en CT et TD en CC	
UE	S1	UE2 Droit des obligations contractuelles	30H	15H		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	Evolution CM en CT et TD en CC	
UE	S1	UE3 Sciences économiques du Vanuatu	30H	15H		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	Evolution CM en CT et TD en CC	
UE	S1	UE4 Droit du travail et GRH appliqué au Vanuatu	30H			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					Écrit	max 1H	Evolution CM en CT et TD en CC	
UE	S1	UE5 Fiscalité Française et du Vanuatu	30H			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					Écrit	max 1H		
Bloc	S1	Bloc de compétences linguistiques				/	/	Oui										
UE	S1	UE6 Techniques d'expression écrite		21H		2	2	Oui	Oui	CCI (CC intégral)		2			Écrit	max 1H		
	S1	TOTAL SEMESTRE 3	150H	66H		30	30	Oui	Oui									
Semestre	S2	SEMESTRE 4				30	30	Oui	Oui									
Bloc	S2	Bloc d'enseignements fondamentaux				/	/	Oui										
UE	S2	UE7 Contrats d'affaires de common law	30H	15H		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	Evolution CM en CT et TD en CC	
UE	S2	UE8 Mathématiques appliquées aux sciences économiques	30H	15H		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	Evolution CM en CT et TD en CC	
UE	S2	UE9 Sciences économiques	30H	15H		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2	2	Écrit	max 1,5H	Écrit	max 1H	Evolution CM en CT et TD en CC	
UE	S2	UE10 Géopolitique du Pacifique	30H			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					Écrit	max 1,5H	Evolution CM en CT et TD en CC	
UE	S2	UE11 Economie de l'entreprise	30H			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					Écrit	max 1,5H		
UE	S2	UE12 Coutume et société	30H			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					Écrit	max 1,5H		
Bloc	S2	Bloc de compétences linguistiques				/	/	Oui										
UE	S2	UE13 Français technique		21H		3	3	Oui	Oui	CCI (CC intégral)		2			Oral/Écrit	à déterminer	Evolution en session de seconde chance sous forme d'oral (max 30 min) ou d'écrit (max 1h) selon les effectifs attendus	
		TOTAL SEMESTRE 4	180H	66H		30	30	Oui	Oui									
		TOTAL ANNUEL	330H	132H		60	60											

Correspondance des blocs de compétences avec la fiche RINCP (24427)

Bloc d'enseignements fondamentaux	Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires (RINCP24427BC01)
Bloc de compétences linguistiques	Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire (RINCP24427BC02) Expression et communication écrites et orales (RINCP24427BC04)

LICENCE 3		ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE									
Parcours-type		Parcours délocalisé au VANUATU (enseignement en présentiel)									
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	SI CC&CT coef CC/CT
Semestre	S1	SEMESTRE 5				30	30	Oui	Oui		
Bloc	S1	Bloc d'enseignements fondamentaux				/	/	Oui			
UE	S1	UE1 Droit foncier	30H	15H		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2
UE	S1	UE2 Techniques administratives et gestion de projets	30H	15H		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2
UE	S1	UE3 Sciences économiques du Vanuatu	30H	15H		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2
UE	S1	UE4 Sciences publiques	30H	15H		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2
Bloc	S1	Bloc de compétences usages digitaux et numériques (RNCP24427BC07)				/	/	Oui			
UE	S1	UE5 Informatique	15H	30H		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT = 2 / CC = 2
Bloc	S1	Bloc de compétences linguistiques				/	/	Oui			
UE	S1	UE6 Anglais		15H		4	4	Oui	Oui	CCI (CC intégral)	
		TOTAL SEMESTRE 5	135H	105H		30	30	Oui	Oui		
Semestre	S2	SEMESTRE 6				30	30	Oui	Oui		
Bloc	S2	Bloc d'enseignements fondamentaux				/	/	Oui			
UE	S2	UE7 Droit international	30H	15H		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2
UE	S2	UE8 Gestion financière	30H	24H		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2
UE	S2	UE9 Marketing	30H	21H		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2
UE	S2	UE10 Sciences économiques	30H	15H		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2
Bloc	S2	Bloc de compétences linguistiques				/	/	Oui			
UE	S2	UE11 Anglais		15H		4	4	Oui	Oui	CCI (CC intégral)	
Bloc	S2	Bloc de compétences Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle (RNCP24427BC06)				/	/	Oui			
UE	S2	UE12 Stage (Durée : 8 semaines)	120H	90H		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	
		TOTAL SEMESTRE 6	255H	195H		60	60	Oui	Oui		
		TOTAL ANNUEL				60	60				
* Stage (240h)											
Correspondance des blocs de compétences avec la fiche RNCP (24427)											
Bloc d'enseignements fondamentaux			Analyse d'un questionnaire en mobilisant des concepts disciplinaires (RNCP24427BC01) Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire (RNCP24427BC02)								
Bloc de compétences linguistiques			Expression et communication écrites et orales (RNCP24427BC04)								

Bloc d'enseignements fondamentaux	Analyse d'un questionnaire en mobilisant des concepts disciplinaires (RNCP24427BC01) Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire (RNCP24427BC02)
Bloc de compétences linguistiques	Expression et communication écrites et orales (RNCP24427BC04)

LICENCE 3		ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE									
Parcours-type		Parcours délocalisé au VANUATU (enseignement en distanciel)									
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	SI CC&CT coef CC/CT
Semestre	S1	SEMESTRE 5				30	30	Oui	Oui		
Bloc	S1	Bloc d'enseignements fondamentaux				/	/	Oui			
UE	S1	UE1 Droit foncier	30H	15H		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2
UE	S1	UE2 Techniques administratives et gestion de projets	30H	15H		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2
UE	S1	UE3 Sciences économiques du Vanuatu	30H	15H		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2
UE	S1	UE4 Français publiques	30H	15H		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2
Bloc	S1	Bloc de compétences usages digitaux et numériques (RNCP24427BC07)				/	/	Oui			
UE	S1	UE5 Informatique	15H	30H		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT = 2 / CC = 2
Bloc	S1	Bloc de compétences linguistiques				/	/	Oui			
UE	S1	UE6 Anglais		15H		4	4	Oui	Oui	CCI (CC intégral)	
		TOTAL SEMESTRE 5	135H	105H		30	30	Oui	Oui		
Semestre	S2	SEMESTRE 6				30	30	Oui	Oui		
Bloc	S2	Bloc d'enseignements fondamentaux				/	/	Oui			
UE	S2	UE7 Droit International	30H	15H		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2
UE	S2	UE8 Gestion financière	30H	24H		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2
UE	S2	UE9 Marketing	30H	21H		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT = 3 / CC = 2
UE	S2	UE10 Sciences économiques	30H	15H		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT = 4 / CC = 2
Bloc	S2	Bloc de compétences linguistiques				/	/	Oui			
UE	S2	UE11 Anglais		15H		4	4	Oui	Oui	CCI (CC intégral)	
Bloc	S2	Bloc de compétences Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle (RNCP24427BC06)				/	/	Oui			
UE	S2	UE12 Stage (Durée : 8 semaines)	120H	90H		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	
		TOTAL SEMESTRE 6				30	30	Oui	Oui		
		TOTAL ANNUUEL	255H	195H		60	60				
+ stage (240h)											
Correspondance des blocs de compétences avec la fiche RNCP (24427)											
Bloc d'enseignements fondamentaux			Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires (RNCP24427BC01) Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire (RNCP24427BC02)								
Bloc de compétences linguistiques			Expression et communication écrites et orales (RNCP24427BC04)								

Bloc d'enseignements fondamentaux	Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires (RNCP24427BC01) Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire (RNCP24427BC02)
Bloc de compétences linguistiques	Expression et communication écrites et orales (RNCP24427BC04)

COMPOSANTE	AC	
MENTION	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	
Parcours-type	/	
Session M1	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université
Session M2	Seconde session/chance	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français ou Anglais		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury d'examen		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
En Master 1 : Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 au semestre et à l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)".		
En Master 2 : Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année et à l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)".		
Seconde chance		
En Master 1 : Pas de session de rattrapage pour les UE évaluées en contrôle continu intégral et l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire) = report automatique des notes.		
En Master 2 : Pas de session de rattrapage pour les UE "Projets tutorés collectifs" , "Professionnalisation et stratégies d'emploi" et "Langue" au semestre 1 et l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire) au semestre 2 = report automatique des notes.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
En Master 1 : Obtention d'une moyenne d'au moins 10/20 à l'année et à l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)".		
En Master 2 : Obtention d'une moyenne d'au moins 10/20 à l'année et l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)".		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
En Master 1 : - Les UE (hors UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)") sont validées isolément ou par compensation. - L'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)" est validée isolément sans compensation et ne peut compenser les autres UE. - Les semestres sont validés isolément sans compensation.		
En Master 2 : - Les UE (hors UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)") sont validées isolément ou par compensation. - L'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)" est validée isolément sans compensation et ne peut compenser les autres UE. - Les semestres sont validés isolément sans compensation.		
Note éliminatoire		
En Master 1 : Note inférieure à 10/20 à l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)"		
En Master 2 : Note inférieure à 10/20 à l'UE "Voie professionnelle ou recherche (mémoire)"		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

[illegible]

MASTER 1		SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES											1ère session		Seconde session /chance		Observations évaluations
Parcours-type		Parcours délocalisé au VANUATU (enseignement en distanciel)											Contrôle Continu		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	SI CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre 1																	
S1	Bloc	Bloc de compétences transversales : Communication spécialisée pour le transfert de connaissances (RNCP34846BC03)															
UE	S1	Langue vivante (Anglais)		21H		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					pas de session 2
UE	S1	Méthodologie du mémoire de recherche ou de stage		12H		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					pas de session 2
Bloc		Bloc de compétences de spécialité : Analyse des données socio-économiques liées aux enjeux du développement durable															
UE	S1	Démographie et développement	15H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
UE	S1	Politique économique et développement durable	24H			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
UE	S1	Systèmes et organisations sociales	24H			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
UE	S1	Economie de la connaissance	21H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
Bloc		Bloc de compétences de spécialité : Analyse des contextes réglementaires															
UE	S1	Droit des ressources humaines	15H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
UE	S1	Droit de la propriété intellectuelle	15H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
UE	S1	Fiscalité locale	15H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
Bloc		Bloc de compétences transversales : Usages avancés et spécialisés des outils numériques (RNCP34846BC01)															
UE	S1	Modélisation informatique	21H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
TOTAL SEMESTRE 1																	
Semestre 2		SEMESTRE 2															
Bloc		Bloc de compétences de spécialité : Analyse des données socio-économiques liées aux enjeux du développement durable															
UE	S2	Sociologie économique	15H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
UE	S2	Gouvernance et délibération publique	15H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
UE	S2	Diagnostic territorial	15H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Projet	2H	Écrit	2H	
UE	S2	Droit de l'environnement	15H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
Bloc		Bloc de compétences de spécialité : Analyse des contextes territoriaux															
UE	S2	Approches de l'insularité	15H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
UE	S2	Acteurs et politiques publiques	15H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
UE	S2	Cartographie		12H		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					pas de session 2
UE	S2	Droit de l'organisation territoriale	15H			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
Bloc		Bloc de compétences transversales : Appui à la transformation en contexte professionnel (RNCP34846BC04) - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés (RNCP34846BC02)															
UE	S2	UE6 Voie professionnelle ou recherche (mémoire) (1 matière au choix)				6	6	Oui	Non								
Matière	S2	Mémoire de stage								CT (Contrôle terminal)							pas de session 2
Matière	S2	Mémoire de recherche								CT (Contrôle terminal)							pas de session 2
TOTAL SEMESTRE 2																	
TOTAL ANNUUEL																	

